

Plusieurs d'entre vous ont terminé leur récolte ou sont proches de la terminer. Vous trouverez ci-dessous un rappel sur les travaux d'automne.

### **Rappels sur les travaux post-récolte**

**Épandage de chaux :** Il est temps de corriger le pH de votre sol dans vos parcelles qui en ont besoin. Afin de savoir quelles parcelles, quel type de chaux (dolomitique, calcique ou magnésienne) et dosage vous avez besoin, vous retrouverez vos recommandations dans votre PAEF (Plan Agro-Environnemental en Fertilisation).

Bien que l'application soit aussi possible au printemps, vous manquez souvent de temps pour la réaliser entre le moment où le sol est ressuyé et les premiers arrosages. Il serait donc plus judicieux de l'appliquer cet automne...

**Précisions pour les bio :** Il existe de la chaux certifiée biologique.

**Lutte aux campagnols :** Mettez en place vos protecteurs en treillis métallique (ou spirale en plastique) afin de protéger les troncs de vos jeunes arbres contre les rongeurs durant l'hiver. Faucher avant l'hiver permet également d'éliminer les cachettes des campagnols (et d'aider à la décomposition de la litière pour les maladies, un 2 en 1!). *Attention lors de la fauche, des mottes de foin peuvent se créer et devenir des cachettes pour les campagnols.*

Complétez votre lutte par l'installation de pièges avec rodenticide dans les parcelles et les pépinières à un taux de **12 pièges/ha. Doublez ce taux** sur les rangs proches des fossés et des boisés, ainsi que dans vos zones à historique. Les pièges peuvent être soit des T inversés (voir photo) soit de simples morceaux de 1 pied de longueur de PVC/Carlou. Pour l'un ou l'autre des pièges, 1/2 verre d'appât doit être mis à l'intérieur. L'épandage directement au sol est à proscrire...



**Pour les bio :** Les rodenticides ne sont pas permis en production biologique. Il est donc primordial de ne pas négliger l'installation des protecteurs et le fauchage de fin de saison

## **Travaux dans les pépinières et le surgreffage :**

Pépinières : Si vous avez utilisé des attaches du type « max tapener », elles seraient à changer avant l'hiver car elles ne sont pas suffisamment solides pour résister aux conditions hivernales. Privilégier les attaches vertes souples. Protégez aussi vos pépinières contre la faune en installant les protecteurs contre les campagnols et une clôture s'il y a présence de chevreuils.

Surgreffage : Attacher tous les greffons ensemble sur un tuteur installé à chaque arbre afin que ceux-ci ne s'abîment pas au point de greffe durant l'hiver. Un bambou ou un bois de 2 x 3 pouces sont adéquats. Les tuteurs sont à installer solidement car ceux-ci resteront en place pendant au moins 3 ans.



**Lutte à la sésie du cornouiller** : Les traitements insecticides seuls durant l'été ne sont pas suffisants pour obtenir un contrôle adéquat de cet insecte. Il faut ajouter des méthodes de lutte cultural pour maximiser les résultats. Grattez les faux-broussins afin de supprimer des portes d'entrée de l'insecte, notamment pour les plantations avec le porte-greffe M26 ou Cepiland/M9. Si des faux broussins se retrouvent sur toute la circonférence de l'arbre, **gratter ceux-ci seulement sur le tiers de la circonférence** afin de ne pas perturber la montée de la sève. N'oubliez pas de remettre le protecteur à rongeur par la suite.

### ***Registres de traitements***

Vous êtes tenus par le Code de Gestion des pesticides de tenir un registre de vos interventions phytosanitaires. Celui-ci doit inclure les renseignements suivants :

- Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et, s'il y a lieu, l'adresse courriel de l'agriculteur ainsi que ceux du propriétaire des lieux, le cas échéant
- La date d'exécution des travaux
- Les raisons justifiant les travaux
- Le nom du titulaire du certificat qui a exécuté les travaux ou qui en a assuré la surveillance ainsi que le numéro du certificat
- L'identification de la parcelle ou du bâtiment où ont été effectués les travaux
- Ce qui a fait l'objet du traitement et sa superficie, son volume ou sa quantité
- Le nom du pesticide utilisé et le nom de ses ingrédients actifs
- La quantité de pesticide utilisée
- Le numéro d'homologation du pesticide.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter les liens suivants : [explication sur le registre](#) et [exemple de registre](#)

## ***Journée technique 2024***

La journée technique 2024 aura lieu...en 2025 cette année ! Elle se tiendra le jeudi 13 février 2025.  
Nous vous enverrons les détails en temps et lieu.